

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE
TENUE LE 3 JUIN 2019 À 19h30**

Procès-verbal de la session régulière du conseil Municipal, tenue le 3 juin 2019 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Albert Lacroix préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

| | | | |
|----------|--------------------|----------|-------------------|
| Siège #1 | Marc Antoine Leduc | Siège #2 | Gilles Beauregard |
| Siège #3 | Roland Charbonneau | Siège #4 | Luc Laprade |
| Siège #5 | Vacant | | |

Absent : Siège #6 Martin Beauregard

Tous formant quorum.

La Directrice générale / secrétaire-trésorière, Maryse Desbiens est aussi présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h30, le Maire Albert Lacroix souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

124-19

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Gilles Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

Ordre du jour

- 1- Bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019;
- 4- Dépôt et adoption des rapports;
- 5- Dépôt et adoption des comptes;
- 6- Dépôt du rapport des faits saillants des états financiers de 2018;
- 7- Résolution pour le transfert de dossiers et retrait de mandats pour Monty Sylvestre;
- 8- Autoriser le paiement des assurances la Mutuelle des municipalités : 20 745.00 \$ taxes incluses;
- 9- Autoriser BPDL d'installer un ponceau pour une sortie, les frais pour l'achat de la nouvelle signalisation seront à leurs frais;
- 10- Ministère de la Sécurité publique : 1^{er} versement 64 539.00\$;
- 11- Autoriser le paiement pour les travaux de concordance des règlements à GESTIM au montant de 15 521.63\$ taxes incluses ;
- 12- Demande de prolongation auprès du MAMH de l'adoption des règlements de concordance;
- 13- Autoriser le mandat à GESTIM pour effectuer une demande d'exclusion sur le lot 5 465 762 pour un centre de traitement d'eaux usées au montant de 3000.00 \$;
- 14- Adoption du rapport de la consultation publique du projet d'élevage porcin de « La ferme brouillard & frère » lot 5 465 688;
- 15- Autoriser le paiement des factures de Avizo pour le projet d'égout au montant de 5622.46\$ plus taxes;
- 16- Demande de nettoyage de cours d'eau rivière Schibouette br 101;
- 17- Résolution pour donner mandat à la MRC pour déposer une demande sur une base collective « Municipalité amie des aînés (MADA) et de mandater M. Roland Charbonneau responsable de ce dossier;
- 18- Autoriser un montant de 1225.00\$ plus taxes pour la fête de la famille;
- 19- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20- Correspondance
- 21- Varia :
 - A- Demande de nettoyage de fossé, rang Brodeur;
 - B- Demande de nettoyage de fossé, rang 11;
 - C- Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- 22- Levée de l'assemblée

125-19 3- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019** **ADOPTÉ**

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

126-19 4- **DÉPÔT ET ADOPTION DES RAPPORTS**

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Roland Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rapports suivants :

| | | | |
|---|------------------------------------|-------------------|-----------|
| - | Rapport de l'inspecteur municipal, | | |
| - | Rapport des Pompiers volontaires : | 1 pratique : | 280.00 \$ |
| - | | travaux caserne : | 118.50 \$ |

Les rapports sont déposés et classés au mérite.

ADOPTÉ

127-19 5- **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Roland Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

MAI 2019

| | |
|-------------------------------------------------|----------------------------|
| Factures incompressibles acquittées | 52 254.56 \$ |
| Factures déjà approuvées par résolution | 22 649.67 \$ |
| Rapport des activités camp de jour | 185.97 \$ |
| Rapport des activités soccer | 374.78 \$ |
| TOTAL : | <u>75 464.98 \$</u> |
| Liste des factures à approuver | 4 401.14 \$ |
| Rémunérations, déplacements et remboursements : | 22 189.73 \$ |

ADOPTÉ

128-19 6- **DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER**

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Gilles Beaugard d'accepter le dépôt du rapport

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2018

Les états financiers 2018 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2018. Ils ont été vérifiés par la firme FBL s.e.n.c.r.l., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2018 un surplus de 55 361.00 \$.

| | Réalisations 2018 | Budget 2018 | INDICATION FINANCIER |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Revenus | | | |
| Revenus de taxes | 879 369.00 \$ | 880 341.00 \$ | S7 - LIGNE 1-2 |
| Transferts | 202 793.00 \$ | 147 281.00 \$ | S7 - LIGNE 4 |
| Autres revenus de sources locales | 72 410.00 \$ | 710 45.00 \$ | S7 - LIGNE 5-6-7 |
| Autres revenus | 14 033.00 \$ | 32 805.00 \$ | S7 - LIGNE 9-10 |
| TOTAL DES REVENUS | 1 168 605.00 \$ | 1 134 782.00 \$ | S7 - LIGNE 13 |
| Charges | | | |
| Administration générale | 260 083.00 \$ | 260 274.00 \$ | S7 - LIGNE 14 |
| Sécurité publique | 267 834.00 \$ | 272 195.00 \$ | S7 - LIGNE 15 |
| Transport | 270 676.00 \$ | 194 997.00 \$ | S7 - LIGNE 16 |
| Hygiène du milieu | 116 766.00 \$ | 124 226.00 \$ | S7 - LIGNE 17 |
| Santé & bien-être | 1 495.00 \$ | 3 300.00 \$ | S7 - LIGNE 18 |
| Aménagement et urbanisme | 37 186.00 \$ | 58 776.00 \$ | S7 - LIGNE 19 |
| Loisirs et culture | 191 284.00 \$ | 252 109.00 \$ | S7 - LIGNE 20 |
| Frais de financement | 6 871.00 \$ | 7 053.00 \$ | S7 - LIGNE 22 |
| TOTAL DES CHARGES | 1 152 195.00 \$ | 1 061 003.00 \$ | S7 - LIGNE 24 |
| Excédent (déficit) de l'exercice | 16 410.00 \$ | 73 779.00 \$ | S17 - LIGNE 1 |
| Moins: Revenus d'investissement | (25 000.00) \$ | 0 \$ | S17 - LIGNE 2 |
| Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales | (8 590.00) \$ | 73 779.00 \$ | S17 - LIGNE 3 |
| Amortissement des immobilisations | 124 625.00 \$ | | S17 - LIGNE 8 |
| Remboursement de la dette à long terme | (26 900.00) \$ | (26 900.00) \$ | S17 LIGNE 17 |
| Affectations | | | |
| Activités d'investissement | (133 943.00) \$ | (146 322.00) \$ | S17 - LIGNE 19 |
| Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir | 726.00 \$ | | S17 - LIGNE 23 |
| Excédant (déficit) de fonctionnement non affecté | 99 443.00 \$ | 99 443.00 \$ | S17 - LIGNE 20 |
| Total des affectations | (33 774.00) \$ | (46 879.00) \$ | S17 - LIGNE 25 |
| Total (| 63 951.00 \$ | (73 779.00) \$ | S17 - LIGNE 26 |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales | 55 361.00 \$ | | S17 - LIGNE 27 |

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.

ADOPTÉ

129-19

7- RÉSOLUTION POUR LE TRANSFERT DE DOSSIERS ET RETRAIT DE MANDATS POUR MONTY SYLVESTRE

Il est proposé par Luc Laprade , appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉ

130-19

8- PAIEMENT ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Gilles Beaugard, appuyé par Roland Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour la facture d'assurance de la municipalité à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) au montant de 20 745.00\$ taxes incluses;

ADOPTÉ

131-19

9- AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU

Considérant qu'une demande de permis a été déposée à l'inspecteur municipal pour l'installation d'un ponceau sur la rue Curé Forcier par Béton préfabriqué du Lac;

Considérant que la demande a été refusée par l'inspecteur puisque l'endroit est dans une courbe et est trop dangereux;

Considérant que le conseil municipal a demandé à BPD L un rapport signé par un ingénieur pour la possibilité de faire une deuxième sortie par son commerce et que la signalisation soit adéquate;

Considérant que ce rapport a été déposé et que le conseil doit modifier la signalisation;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à donner un permis pour l'installation d'un ponceau pour une deuxième sortie sur la rue curé Forcier à Béton préfabriqué du Lac;

Que la modification de la signalisation soit autorisée à être modifié, mais sera payable par la compagnie Béton Préfabriqué du Lac;

ADOPTÉ

132-19

10- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : 1^{ER} VERSEMENT

Considérant que la municipalité doit avoir un service de la Sûreté du Québec;

Considérant que la facture annuelle pour 2019 s'élève à 129 078.00\$ qui est payable en 2 versements au montant de 64 539.00 \$ le 30 juin et du même montant le 31 octobre 2019;

Il est proposé par Luc Laprade
Il est appuyé par Roland Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le 1^{er} versement au ministère de la Sécurité publique au montant de 64 539.00 \$.

ADOPTÉ

133-19

11- AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME À GESTIM

Considérant que la municipalité avait donné le mandat à la compagnie GESTIM d'effectuer la concordance de nos règlements;

Considérant qu'une présentation au conseil a eu lieu le 27 mai dernier par Jennifer de la compagnie GESTIM;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 15 521.63\$ taxes incluses à la compagnie GESTIM.

ADOPTÉ

134-19

12- DEMANDE DE PROLONGATION POUR ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLEMENTS DE LA MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement numéro 118 de la MRC de Drummond soit avant le 25 juillet 2019;

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme depuis janvier 2019;

ATTENDU QU'il y a des délais importants dans la procédure d'adoption, dont les 120 jours d'examen de concordance à la MRC de Drummond;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une prolongation pour l'adoption de la concordance des règlements d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2019;

ADOPTÉ

135-19

13- MANDAT À GESTION POUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION

Considérant qu'un projet d'égout est déposé au MAMH;

Considérant que nous devons avoir en endroit pour installer un centre de traitement des eaux usées;

Considérant que ce lot se situe en arrière du garage municipal et est en zone agricole lot 5 465 762;

Considérant que nous devons présenter une demande d'exclusion de la zone agricole pour y installer le centre de traitement des eaux usées;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la compagnie GESTIM à réparer la demande d'autorisation, leur présence aux rencontres préparatoire et de la consultation publique auprès de la CPTAQ au montant d'environ 3000.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

136-19

14- ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE LA FERME BROUILLARD ET FRÈRE LOT 5 465 688 À SAINT-EUGÈNE

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Brouillard et frère. a déposé une demande de permis en vue d'agrandir l'une des porcheries existantes et de construire une nouvelle fosse de lisier situé au lot 5 465 688;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques no 401784702 est valide;

CONSIDÉRANT QUE le plan agroenvironnemental de fertilisation est valide au 25 juillet 2018 et réalisé par Kim R. Tourigny, agronome de Agrocentre Vinisol inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement numéro 364 règlement de zonage et numéro 366 règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Drummond numéro MRC-827;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport émis par la firme Gestim inc. à la suite de la consultation publique tenue le 17 avril 2019 pour le projet d'élevage porcin de ferme Brouillard & Frères;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport reflète les discussions et préoccupations des citoyens et qu'il a été déposé dans les délais requis (ART. 165.4.9 DE LA L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Eugène doit, à la première séance ordinaire ou extraordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation qui lui apparaissent suffisantes afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages;

POUR CES MOTIFS

Sur la proposition de Luc Laprade
Appuyée par Roland Charbonneau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

Que le Conseil municipal de Saint-Eugène n'exige aucune condition additionnelle pour la délivrance du permis de la Ferme Brouillard & Frère.

Que le rapport de la consultation rédigé par la firme Gestim inc. soit adopté tel que déposé;

De transmettre une copie du rapport de consultation et de la présente résolution à la Ferme Brouillard & frère.

ADOPTÉ

137-19

15- AUTORISATION DE PAIEMENT À LA COMPAGNIE AVIZO

Considérant que la municipalité a reçu une facture de la firme Avizo concernant le projet d'égout au montant de 5 622.46 \$ plus les taxes;

Considérant que la compagnie de consultant Techni-consultant recommande au conseil de faire le paiement;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est secondé par Luc Laprade

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à la compagnie Avizo au montant de 5 622.46 \$ plus les taxes;

ADOPTÉ

138-19

16- NETTOYAGE DE COURS D'EAU, RIV. SCHIBOUCETTE BR 101

ATTENDU QUE le cours d'eau Rivière Schibouette 101 est un cours d'eau régie la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'une demande de nettoyage a été déposée;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est secondé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Eugène qu'une demande soit faite auprès du bureau de la MRC de Drummond afin que des travaux d'entretien pour le cours d'eau rivière Schibouette br 101 soient effectués et que les frais soient à la charge des propriétaires concernés; étant entendu que la municipalité s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉ

139-19

17- MANDAT À LA MRC DE DRUMMOND POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE SUR UNE BASE COLLECTIVE MADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite déposer une demande sur une base collective pour les municipalités souhaitant participer à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE 11 municipalités désirent participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant la démarche MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes auront leur propre politique des aînées assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » dans sa localité;

Il est proposé par Luc Laprade

Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la municipalité de Saint-Eugène à participer à une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond;

DE NOMMER :

M. Roland Charbonneau, membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

ADOPTÉ

140-19

18- SUBVENTION, FÊTE DE LA FAMILLE

Considérant que le 18 août prochain aura lieu une fête de la famille organisée par le club 1224;

Considérant qu'il n'y aura pas de fête de la Saint-Jean cette année;

Il est proposé par Luc Laprade

Il est secondé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une subvention de 1225.00\$ équivalente à la facture de la Ballounerie.

ADOPTÉ

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite des citoyens à la période de questions.

20- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

21- VARIA

141-19

21A- DEMANDE DE NETTOYAGE DU FOSSÉ, RANG BRODEUR

Il est proposé par Gilles Beauregard, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nettoyage de fossé au rang Brodeur sur une longueur de 390 mètres. Les frais seront séparés entre la municipalité et le citoyen visé par le nettoyage du fossé pour un montant d'environ 345.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

142-19

21B- DEMANDE DE NETTOYAGE DU FOSSÉ, RANG 11

Il est proposé par Gilles Beauregard, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nettoyage de fossé au rang 11, la longueur est a déterminé et voir si le besoin de nettoyer le ponceau qui traverse le rang 11 est nécessaire. Les frais seront séparés entre la municipalité et le citoyen visé par le nettoyage du fossé.

ADOPTÉ

21C- AVIS DE MOTION, COUR MUNICIPAL

Un avis de motion est donné par Roland Charbonneau pour qu'à une prochaine réunion soit adopté un règlement sur l'établissement d'une cour municipal. Le projet de règlement # 531 a été déposé.

143-19

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 19h55.

Je, Albert Lacroix, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

Albert Lacroix
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière